Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_83-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/83 – Proposition d'acquisition de parcelles section B N°390 La Grand Mare

Monsieur le Maire fait part des échanges qu'il a eu avec M. GIRONNET Camille.
M. GIRONNET Camille est propriétaire d'un terrain cadastré section B n°390 situé au lieu-dit La Grand Mare à TREDION d'une contenance de 3025 m².
Ce terrain est classé en zone A du Plan local d'urbanisme.
L'acquisition de cette parcelle permettrait la mise en place d'une réserve d'eau d'une capacité minimum de 120 m3, accessible aux engins d'incendie, demandée par le SDIS du Morbihan lors de sa visite de contrôle périodique de la salle des sports.

Ci-dessous la localisation de la parcelle :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_83-DE



Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ACQUERIR la parcelle section B n°390 d'une superficie de 3025 m², propriété de M. GIRONNET Camille à 1 € le m², dans le cadre du projet d'aménagement d'une réserve d'eau d'une capacité minimum de 120 m3 accessible aux engins d'incendie à proximité de la salle des sports.

- DE DIRE que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune ;

- DE DONNER tous pouvoirs au Maire ou l'adjoint délégué pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CROQUET